



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Tél. 05 58 73 04 83

E-mail : mairie@sordelabbaye.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers
présents : 11**

**Nombre de conseillers
votants : 11**

**Date de la convocation :
14/02/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le dix-sept du mois de février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, M. LABEYRIE Jean-Paul, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. TRESSE Jacques, M. DEYRES Bruno, Mme MAGENDIE Sylvie.

Absents excusés : Mme DA ROCHA Céline, M. LAPEYRE Thibault, M. BAREIT Sébastien, Mme THUILLIER Fabienne.

Mme BROUSTICK Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Acquisition d'une licence IV.
- Demande de subvention DETR bâtiments communaux et aménagement autour du city park.
- Questions diverses.

2022-001 : ACQUISITION LICENCE IV

Madame le Maire expose que Nicolas FUERTES, nous informe que la licence IV dont il est propriétaire est à vendre. Après différents échanges, il propose de la céder à la Commune pour la somme de 4 000 €. Madame le Maire explique qu'elle serait favorable à cette acquisition, afin de conserver cette licence au sein de la commune. Madame le Maire demande au Conseil d'inscrire la dépense au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la licence IV de débit de boissons, pour un montant maximum de 4 000 euros.
- Accepte de prendre en charge les frais afférents à cet achat ;
- Décide d'inscrire la dépense correspondante au budget communal ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

2022-002 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR BÂTIMENTS COMMUNAUX – AMÉNAGEMENT CITY PARK

Madame la Maire explique à l'assemblée que de nombreux bâtiments communaux sont à rénover afin de réaliser des économies d'énergie :

- A la Mairie, les fenêtres et portes fenêtres des bureaux doivent être changées en double vitrage.
- A la salle des fêtes, les fenêtres des bureaux à l'étage doivent être changées en double vitrage.
- Au camping municipal, changement du cumulus.

De plus, il conviendrait d'aménager les abords du city park, avec l'installation d'une table de pique-nique, d'un banc et d'une table de ping pong.

Afin de financer l'ensemble de ces travaux, Mme Le Maire propose à l'assemblée de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR dont le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération et sur un projet global de 19 959,96 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé par Mme Le Maire,
- **AUTORISE** Madame La Maire à faire les demandes de subvention et notamment la demande de DETR pour 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- **Petites Cités de Caractère** : le bureau d'études ENTRELIEUX sera à Sorde L'abbaye du 24 au 28 février 2022. Présentation du planning. Une invitation à venir échanger avec le bureau d'études sera transmise aux élus et habitants.
- **SOLIHA** : bilan de la réunion du 17/02/2022. Réunion d'information avec des interrogations concernant le nombre de logements, les animations, le site intergénérationnel. Questionnaire à valider puis à distribuer aux personnes de plus de 70 ans.
- **Marché des producteurs** : proposition pour une première organisation cet été, renseignements à prendre.
- **Appartement 1 à la mairie** : des travaux de rénovation sont en cours : sol, cuisine, changement des convecteurs. L'appartement est loué au 1^{er} mars 2022.
- **Saison culturelle** : La conférence de Patrick LAMAISON sur la pêche est reportée en mai 2022.
Le 05 mars 2022 à 20h30 : EMOI DES MOTS – Florant MERCADIER à la salle des fêtes.
Le 18 mars 2022 à 18 h : conférence sur la relaxation : théorie et pratique.
- **Point API (accès public internet)** : la Communauté de communes réfléchit à l'arrêt de ce service et demande l'avis de la mairie. Le Conseil municipal souhaite maintenir ce service en mairie.
- **Epicerie à Bidache** : l'épicerie de Bidache se déplace à Sorde pour une livraison à domicile, une communication sera faite pour en faire profiter les habitants de Sorde qui le souhaiteraient.
- **Voirie – rapporteur Didier SAPHORE.**
Sur le plan intercommunal :
 - l'enrobé est prévu chemin du Coût.
 - les fossés le long des routes goudronnées : 3 jours de pelle sont prévus.
 - chemin de la Caussade : la Communauté de communes s'engage à réaménager les bas-côtés avec du cailloux de Sorde à St Cricq. Cette route sert de voie de délestage lors des inondations et est très abîmée.
 - Bordenave et Moutch : 2 buses se sont affaissées, les traversées de route seront refaites.
Sur le plan communal :
Un recensement des chemins et fossés de l'ancienne association foncière a été effectué. Un plan prévisionnel pluriannuel des travaux est en cours.
Des granulats vont être utilisés afin de réparer le dégâts suite aux inondations.
- **Emploi** : proposition d'embaucher un saisonnier pour aider les services techniques cet été.
- **Associations AMASSA** : assemblée générale le 10 mars 2022 à 20h.

La séance est levée à 22 h 45

Suivent les signatures.